

CGT Forêt – SNAF UNSA Forêt – SNUPFEN Solidaires

Le 3 mars prochain, le Conseil d'Administration de l'ONF se réunira dans sa nouvelle composition, sous la présidence de M. Gaymard, pour se prononcer sur un budget 2010 de grande austérité.

Les données, nous les connaissons :

- des recettes bois en berne (le marché est en plein marasme),
- un État de plus en plus désengagé qui transfère de plus en plus de charges sur l'établissement,
- une RGPP imposée...

Les résultats nous les connaissons également :

- des moyens de fonctionnement fortement amputés,
- des coupes dans les effectifs tant pour les personnels de droit public que de droit privé,
- une exploitation toujours plus intense de la ressource...

Ces mesures s'inscrivent dans le droit fil de la « feuille de route » que le ministre de la Fonction Publique a assignée aux opérateurs de l'Etat (dont l'ONF) et que le Sénat vient de valider dans un rapport. Le but est que ces opérateurs se comportent comme des entreprises, y compris au niveau du management et de l'organisation du travail pourtant sources de stress et de mal-être pour les personnels.

Ces mesures favorisent également une exploitation déraisonnée de la ressource au détriment de la forêt, de l'environnement et de la biodiversité.

QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

QUEL ONF POUR DEMAIN ?

C'est pourquoi, ce 3 Mars prochain, l'Intersyndicale appelle les personnels à faire entendre aux nouveaux administrateurs de l'Etablissement leur opposition aux projets de la direction et à leur montrer le véritable état du dialogue social en:

- *faisant grève (un préavis a été déposé au niveau national),*
- *menant une action devant la salle de réunion du conseil d'administration pour les personnels proches de la région parisienne (RV devant la DG à 7h.30)*
- *participant aux rassemblements de toutes formes en régions pour les autres.*

Il s'agira également d'obtenir (enfin) la nomination d'un médiateur externe pouvant permettre de sortir de l'impasse sociale dans laquelle nous a enfermés cette direction.

Les modalités spécifiques locales liées à cette action vous seront précisées par les intersyndicales régionales.